



GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Résumé

La mobilité réduite (ou l'incapacité de marcher en toute sécurité sur plus de 15 mètres ou de se tenir debout sans soutien pendant plus de 1 à 2 minutes) est une incapacité négligée. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il s'agit simplement d'un problème personnel. Ce projet a permis de constater que (a) 13 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus sont confrontés à une mobilité réduite, ce qui est nettement plus que le 1 % qui utilise des dispositifs de mobilité à roues; (b) les normes fédérales d'accessibilité se sont concentrées exclusivement sur l'accessibilité pour les personnes utilisant des dispositifs de mobilité à roues; (c) les messages sociétaux ont renforcé les attitudes négatives à l'égard des personnes à mobilité réduite, les désignant comme en étant en mauvaise forme physique; et (d) les principaux obstacles à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite en ce qui concerne la conception et la prestation des programmes et services fédéraux sont *la distance à parcourir* pour accéder aux programmes et services fédéraux et *le temps debout sans soutien* pour attendre ou bénéficier d'un service.

Le projet a également mis en évidence l'importante restriction de la participation sociale qui résulte d'une mobilité réduite, ainsi que la dépendance créée par la nécessité d'avoir recours à d'autres personnes pour répondre aux besoins en dehors du domicile. Outre la nécessité d'autoreprésentation permanente et le besoin de s'intégrer aux autres pour s'assurer leur bienveillance, les personnes à mobilité réduite peuvent être confrontées à des problèmes d'estime de soi en raison de la limitation de l'engagement social et du manque de rencontres fortuites.

Dans le cadre de son programme de travail, le projet a développé cinq outils qui ont été communiqués aux ministères fédéraux offrant des services en personne au public :

- *Cadre d'audit AIMI pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite*
- *Meilleures pratiques concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite*
- *Cadre AIMI pour les exigences en matière d'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite*
- *Informations en ligne requises pour la planification des visites en personne*
- *Conseils pour rendre les services accessibles aux personnes à mobilité réduite*

Le projet a également demandé des modifications précises de la part du Groupe CSA et de Normes d'accessibilité Canada aux normes d'accessibilité ci-dessous afin de supprimer la distance à parcourir et le temps debout sans support comme obstacles à l'accès : CSA 480 (*Service à la clientèle adapté aux besoins des personnes handicapées*), ASC/CSA 651 (*Conception accessible pour l'environnement bâti*), CSA B659 (*Conception inclusive adaptée aux besoins d'une population vieillissante*).

Pour plus de renseignements sur le projet ou pour demander des copies des outils énumérés ci-dessus, contactez : alliance@hiddenmobilitydisabilities.com ou consultez le site www.HMDProject.org

Étant donné que le manque d'attention portée aux besoins d'accès des personnes à mobilité réduite peut être attribué en partie aux lacunes des données sur le handicap collectées par Statistique Canada, le projet a soumis à Statistique Canada une question à inclure dans les enquêtes afin de combler le manque de données. Malheureusement, Statistique Canada a refusé d'inclure la question dans son enquête. La formation sur l'accessibilité dispensée aux employés fédéraux a également eu pour effet de négliger les besoins des personnes à mobilité réduite en matière d'accès, et le projet a donc formulé des recommandations d'amélioration. Enfin, le projet a formulé des recommandations à l'intention de 11 entités sous réglementation fédérale (offrant des services en personne) afin qu'elles améliorent leurs plans d'accessibilité obligatoires.

Pour plus de renseignements sur le projet ou pour demander des copies des outils énumérés ci-dessus, contactez : alliance@hiddenmobilitydisabilities.com ou consultez le site www.HMDProject.org